

SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LA PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

❖ Quantité de déchets produits en kg/hab. sur l'année 2024 sur l'ensemble des syndicats

Production DECHETS en Kg/ hab. 2024	Régie Terre d'Émeraude (hors tourisme) **	SICTOM Lons le Saunier *	SICTOM Haut Jura *	Moyenne Départementale
Production Ordures ménagères kg/hab	214kg/hab.	159kg/hab.	170kg/hab.	165kg/hab.
Production Collecte sélective kg/hab	65kg/hab.	58kg/hab.	46kg/hab.	54kg/hab.
Production déchèterie kg/hab	323kg/hab.	186kg/hab.	202kg/hab.	183kg/hab.
Production Verre kg/hab	69kg/hab.	46kg/hab.	36kg/hab.	44kg/hab.
TOTAL Kg/Hab.	671kg/hab	449kg/hab	471kg/hab	453kg/hab

* : Pour les SICTOMs de Lons le Saunier et du Haut Jura, cette production inclut les zones urbaines. Il n'est pas possible de détailler la production de déchets réalisée uniquement sur le territoire de Terre d'Émeraude. Ces données sont à titre indicatives.

** : Pour la Régie de Terre d'Émeraude, en incluant la population touristique le volume en kg/hab. est ramenée à 591kg/hab.

❖ Service de collecte des ordures ménagères

♦ Equipement, type de collecte

	Type de collecte exercées sur le Territoire de Terre d'Émeraude
Régie Terre d'Émeraude	Bacs en Porte à Porte
SICTOM Lons le Saunier	Bacs en Porte à Porte
SICTOM Haut Jura	Mixte (Porte à Porte + Point d'Apport Volontaire)

♦ Tonnages collectés

	Terre d'Émeraude	Jura
Ordures ménagères	184,5 kg/ hab.	164,7 kg/hab.

Le ratio moyen d'ordures ménagères produites sur notre territoire est de : 184,5kilogramme /hab., soit 20 kg de plus que la moyenne départementale.

♦ Traitement des ordures ménagères

Les ordures ménagères collectées sont traitées à l'Unité de Valorisation Energétique, en incinération. Celle-ci se situe à Lons le Saunier

❖ Collecte sélective et verre

♦ Tonnages collectés

	Terre d'Émeraude*	Jura
Collecte sélective	55,9kg/hab.	54kg/hab.
Verre	48,3 kg/hab.	44,3/hab.

* : données estimatives pour Terre d'Émeraude en rationalisant les tonnages collectés en fonction du nombre d'habitants du territoire concerné par chaque syndicat.

Le verre est directement orienté vers l'usine VERRALIA à Chalon-sur-Saône.

Les emballages sont acheminés vers le centre départemental de tri du SYDOM, à Lons le Saunier (39).

Les matériaux sont triés en différents flux, puis orientés dans les filières de recyclage adaptées.

❖ Déchetteries

Sur le Territoire de Terre d'Émeraude, 5 déchetteries sont présentes.

- Déchetterie de Boissia, gérée par la Communauté de Communes
- Déchetteries de Val Suran, Arinthod, et Orgelet, gérée par le SICTOM de Lons le Saunier
- Déchetterie de Moirans en Montagne, gérée par le SICTOM du Haut Jura

Chaque déchetterie possède ses spécificités. Tous les déchets ne sont pas acceptés dans toutes les déchetteries.

♦ Tonnages collectés

	Boissia	Orgelet	Arinthod	St Julien	Moirans en Montagne
Platinages, ferrailles lourdes (Tonnes)	119,66	91,12	72,50	23,46	77,08
D3E (Tonnes)	76	63,00	47,45	25,26	62,97
Batteries (Tonnes)	3,8	3,07	1,51	/	/
Cartons (Tonnes)	51,36	48,75	34,28	17,36	58,06
Papiers (Tonnes)	/	17,61	12,34	5,29	/
Tout-venant (Tonnes)	120,84	156,36	162,40	53,98	137,54
Plâtre (Tonnes)	49,85	15,36	14,24	9,94	23,72
Plastiques durs (Tonnes)	46,17	28,66	20,02	11,72	53,56

DEA (Tonnes)	142,07	123,76	92,12	48,90	170,54
Bois (Tonnes)	211,6	87,61	74,02	26,02	145,64
Bois Mobilier (tonnes)	105,92	134,18	49,48	28,18	/
Déchets d'espaces verts (T)	422,34	349,66	171,00	43,06	415,06
Gravats (M3)	328	248,38	165,05	59,02	202,14
D.D.S	16,08	10,62	9,39	4,51	11,613
Huiles minérales	5,851	2,45	2,95	0,81	5,49
Huiles végétales	2,14	0,93	0,49	/	1,115
Pneus	16,08	14,46	23,19	/	18,947
Autres	124,239	72,77	40,05	4,21	93,465
TOTAUX	1842	1468,75	992,48	361,72	1476,94

Ce tableau présente un aperçu des principaux déchets collectés dans les cinq déchetteries du territoire.

La catégories autres déchets, représente la spécificité des déchetteries, notamment les déchets textiles ; verre, etc.

♦ Tonnages collectés

	Terre d'Émeraude	Jura
Déchetterie	222,9 kg/ hab.	183 kg/hab.

❖ Bilan financier général de l'activité déchets

Le budget du service déchets est rattaché au budget principal. Cependant, il fonctionne en écriture comptable comme un budget indépendant ce qui permet de connaître les coûts réels du service au sein de la collectivité.

Le budget comprend notamment les adhésions et les contributions de Terre d'Émeraude aux SICTOM de Lons le Saunier et du Haut Jura.

	Budget OM Fonctionnement 2024	Budget OM Investissement 2024	Total
Dépenses	2 629 679,33 €	252 947,16 €	2 882 626,49 €
Recettes	3 155 731,60 €	27 098,26 €	3 182 829,86€
Résultat d'exercice	526 052,27 €	- 225 948,90 €	300 203,37 €

2024 a été une année de continuité du service de collecte et traitement des déchets ménagers.

Le principal investissement inscrit au budget concerne le génie civil nécessaire à l'installation des moloks (conteneurs semi-enterrés) sur l'ex-territoire « Jura Sud », ainsi que l'acquisition d'un nouveau camion-benne à ordures ménagères, provisionné en 2024 et dont la livraison est prévue en 2025.

S'agissant du budget de fonctionnement, la principale recette provient de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), perçue sur les ex-territoires « Jura Sud » et « Pays des Lacs ». La seconde recette correspond à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), collectée par le SICTOM de Lons-le-Saunier pour les ex-territoires « Petite Montagne » et « Région d'Orgelet »

Les principales dépenses de fonctionnement du budget déchets relèvent des charges de gestion courante, comprenant notamment les contributions versées au SICTOM du Haut Jura et au SICTOM de Lons-le-Saunier. S'y ajoutent les dépenses liées au personnel ainsi que les prestations de services.

Le budget du service déchet est rattaché au budget général de la collectivité, en raison du financement de celui-ci.